**Enquête publique modification n°1 du PLU de Plomodiern : Contributions Mails**

***Monsieur Jean-Yves BOURHIS***

Madame, Monsieur,

Ma mère est domiciliée au 21 route de Châteaulin à Plomodiern.

Après consultation du document PLU à la mairie de Plomodiern je m'aperçois qu'il est indiqué que la haie de son jardin est grevée d'une servitude au titre "d'un élément paysagé à préserver ou à créer".

Il s'agit d'une haie de lauriers palmes. (photo jointe)

 Etant seule et vu son âge (81 ans) elle ne peut plus l'entretenir. elle envisage de la faire arracher.

 Aussi, serait-il possible de supprimer cette servitude ?

Je vous remercie de prendre en compte ma demande.

Dans l'attente de vous lire,

 je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées

…………………………………………………………………………………………………………

***Mesdames Marie BERNARD et Annic KERSPERN***

Madame, Monsieur,
Dans le cadre de la donation de l'exploitation agricole de nos parents, Monsieur et Madame Jean-Claude TARO, situé à Gorré-Rible Plomodiern, à notre frère. Monsieur Jean TARO, à la demande de nos parents, nous a vendu, en vue d'un regroupement familial, la parcelle référencée ZK 0005 d'une surface d'environ un hectare.
Cette acquisition devait nous permettre de faire construire une maison pour chacune de nous deux. Ce terrain a été viabilisé par nos soins depuis cette date.
Lors de la révision du PLU actuellement en vigueur, cette parcelle a été classée en NS et a mis fin à nos projets.
Cette zone a fait l'objet, depuis la vente de ce terrain, de cinq constructions habitées pour 4 d'entre elles par des personnes étrangères à la commune et classées en zone Nb.
Souhaitant nous installer à Plomodiern et attachées à ce lieu, nous vous remercions de donner une suite favorable à notre projet en classant cette parcelle en zone constructible.
Avec nos remerciements veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Madame Marie BERNARD née TARO
Madame Annic KERSPERN née TARO